NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, reçue le 23 mars 2018, est distribuée à la demande de la délégation du Mexique.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

|  |
| --- |
| Exigences phytosanitaires régissant l'importation de plants de *Berzelia spp., Chamelaucium spp., Leucadendrom spp.* et *Ozothamnus spp.* originaires et en provenance des États-Unis d'Amérique |
| L'objet du présent addendum est d'annoncer l'entrée en vigueur des exigences phytosanitaires régissant l'importation de plants de *Berzelia* spp., *Chamelaucium* spp., *Leucadendrom* spp. et *Ozothamnus* spp. originaires et en provenance des États-Unis d'Amérique, à l'issue de la période de consultation correspondante et en application de la Décision établissant le module d'exigences phytosanitaires pour l'importation de marchandises réglementées par le Ministère de l'agriculture, de l'élevage, du développement rural, de la pêche et de l'alimentation en relation avec la préservation des végétaux, publiée dans le Journal officiel de la Fédération le 7 février 2012.<https://members.wto.org/crnattachments/2018/SPS/MEX/18_1629_00_s.pdf> |
| **Le présent addendum concerne:** |
| [ ] Une modification de la date limite pour la présentation des observations |
| [**X**] La notification de l'adoption, de la publication ou de l'entrée en vigueur d'une réglementation |
| [ ] Une modification du contenu et/ou du champ d'application d'un projet de réglementation déjà notifié |
| [ ] Le retrait d'une réglementation projetée |
| [ ] Une modification de la date proposée pour l'adoption, la publication ou l'entrée en vigueur  |
| [ ] Autres:  |
| **Délai prévu pour la présentation des observations: *(Si l'addendum élargit le champ d'application de la mesure déjà notifiée, qu'il s'agisse des produits visés ou des Membres concernés, un nouveau délai pour la présentation des observations, normalement de 60 jours civils au moins, devrait être prévu. Dans d'autres circonstances, comme le report de la date limite initialement annoncée pour la présentation des observations, le délai pour la présentation des observations prévu dans l'addendum peut être différent.)*** |
| [ ] Soixante jours à compter de la date de distribution de l'addendum à la notification et/ou *(jj/mm/aa)*: Sans objet |
| **Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: [ ] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:** |
| Dirección General de NormasAv. Puente de Tecamachalco 6, Piso 2 Lomas de TecamachalcoSección Fuentes, C.P. 53950Naucalpan de Juárez, Estado de MéxicoTéléphone: +(52 55) 5729 9100Courrier électronique: normasomc@economia.gob.mx sofia.pacheco@economia.gob.mx jose.ramosr@economia.gob.mx  |
| **Texte(s) disponible(s) auprès de: [ ] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:** |
| Dirección General de NormasAv. Puente de Tecamachalco 6, Piso 2 Lomas de TecamachalcoSección Fuentes, C.P. 53950Naucalpan de Juárez, Estado de MéxicoTéléphone: +(52 55) 5729 9100Courrier électronique: normasomc@economia.gob.mx sofia.pacheco@economia.gob.mx jose.ramosr@economia.gob.mxModule de consultation des exigences phytosanitaires pour l'importation:<http://www.senasica.gob.mx/senasica>. |

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**